



l'huissier de justice a t il le droit de bloquer mon compte sans jugement

Par **mazoury17**, le **07/10/2019** à **22:27**

j'ai un découvert depuis septembre 2017 j'ai demandé un échéancier qu'ils ont refusé mon dossier a été déposé chez un huissier sa gestionnaire me refuse un échéancier sur 24 mois à conditions de donner un acompte conséquent j'ai un petit salaire je ne peux donner ce qu'ils demandent ils menacent de saisir mon compte ont-ils le droit de le faire sans jugement merci pour votre réponse